

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021



Mâconnais-Beujolais  
AGGLOMÉRATION  
[www.mb-agglo.com](http://www.mb-agglo.com)

**Direction Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés**  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
124, rue du grand pré – ZAC de Senneceé les Mâcon - 71000 MÂCON  
03 85 38 44 39 [gestiondechets@mb-agglo.com](mailto:gestiondechets@mb-agglo.com)

---

# SOMMAIRE

<b>1. Introduction générale</b>	<b>3</b>
1.1. La présentation du territoire	3
1.2. La Direction Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	5
1.3. La définition de la gestion des déchets et le cadre réglementaire	5
<b>2. La prévention des déchets</b>	<b>7</b>
2.1. Le cadre règlementaire	7
2.2. Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	7
2.2.1. Développer le compostage collectif	8
2.2.2. Impulser le compostage en restauration collective	10
2.2.3. Redynamiser le compostage individuel	10
2.2.4. Réduire les quantités de déchets verts	11
2.2.5. Communiquer sur la prévention et le tri des déchets auprès du grand public, des scolaires et des élus	13
<b>3. La collecte des déchets</b>	<b>17</b>
3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	17
3.2. La collecte sélective	19
3.3. La collecte en déchèteries	21
3.4. Les collectes spécifiques	23
3.4.1. Collecte porte à porte des déchets verts sur abonnement	23
3.4.2. Collecte porte à porte des encombrants	23
3.4.3. Collecte des dépôts sauvages	23
3.4.4. Collecte Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC)	24
<b>4. La valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>25</b>
4.1. Filières de valorisation et traitement	25
4.2. Bilan 2021	26
<b>5. Le bilan financier</b>	<b>27</b>
5.1. Dépenses	27
5.1.1. Les dépenses de fonctionnement	27
5.1.2. Les dépenses d'investissement	29
5.2. Recettes	29
5.2.1. Les recettes de fonctionnement	29
5.2.2. Les recettes d'investissement	30
5.3. Coûts nets de la gestion des déchets	31
<b>6. Les indicateurs de suivi</b>	<b>32</b>

---

## Table des figures

Figure 1: Densité de population de MBA	4
Figure 2 : Le cycle de vie d'un produit - prévention et gestion des déchets (Source : ADEME)	6
Figure 3 : Définition de la prévention des déchets	7
Figure 4 : Nombres et types d'interventions de la cellule prévention en 2021	8
Figure 5 : Comptage de vers de terre à Chaintré	9
Figure 6 : Portes ouvertes du site collectif de Sancé	9
Figure 7 : Montage des bacs à l'école de Romanèche- Thorins	10
Figure 8 : Initiation à la technique de lasagnes dans un jardin à Igé	11
Figure 9 : Article du JSL du 04/10/2021	12
Figure 10 : Article de Mâcon-infos du 27/01/22	12
Figure 11: Actions de sensibilisation au compostage et nombre de personnes sensibilisées en 2021	13
Figure 12 : Animation nettoyage des berges de l'Abîme – lycée Davayé	14
Figure 13 : Animation gestes de tri au lycée Dumaine	14
Figure 14 : Inauguration de l'Opération seconde Vie	15
Figure 15 : Jeu du tri	15
Figure 16 : Nombre de personnes sensibilisées au tri des déchets en 2021	16
Figure 17 : Organisation de la collecte des OMr sur MBA	18
Figure 18 : Répartition par flux des tonnages annuels collectés en collecte sélective (hors verre) de 2018 à 2021	20
Figure 19 : Localisation des 7 déchèteries présentes sur le territoire communautaire	21
Figure 20 : Consignes de dépôt des TLC et logo de la filière	24
Figure 22 : Flyer de sensibilisation au tri des TLC	25

## Table des tableaux

Tableau 1: Evolution des tonnages d'OMr collectées sur MBA	18
Tableau 2 : Tonnages et ratios d'emballages et papiers collectés séparément	20
Tableau 4 : Tonnages collectés en déchèteries et ratio moyen par habitant, en 2019, 2020 et 2021	22
Tableau 5 : Filières de valorisation de la collecte sélective	26
Tableau 6 : Bilan 2021 – Valorisation et traitement des déchets collectés	27
Tableau 7 : Dépenses de fonctionnement 2021	28
Tableau 8: Dépenses d'investissement 2021	29
Tableau 9 : Recettes de fonctionnement 2021	29
Tableau 10 : Recettes d'investissement 2021	30
Tableau 11 : Coûts aidés 2020 et 2021	31
Tableau 12 : Evolution des ratios de déchets en kg/habitant/an	32
Tableau 13 : Population totale des communes de MBA (source INSEE)	35
Tableau 14: Points d'apport volontaire TLC sur MBA	36

---

# 1. Introduction générale

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) est l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), ce qui inclut la prévention, la collecte, le traitement et la valorisation de ces déchets.

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 20 décembre 2015, prévoit l'obligation, pour le président de MBA de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Au-delà de l'obligation réglementaire ce rapport annuel est un vecteur de communication et d'information des usagers. Il contient notamment des informations relatives :

- aux résultats obtenus par la collectivité par rapport aux objectifs fixés nationalement concernant la prévention et la gestion des déchets.
- aux recettes et dépenses du service.

L'objectif est que chacun puisse s'approprier les enjeux environnementaux et financiers de la gestion des déchets à l'échelle du territoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

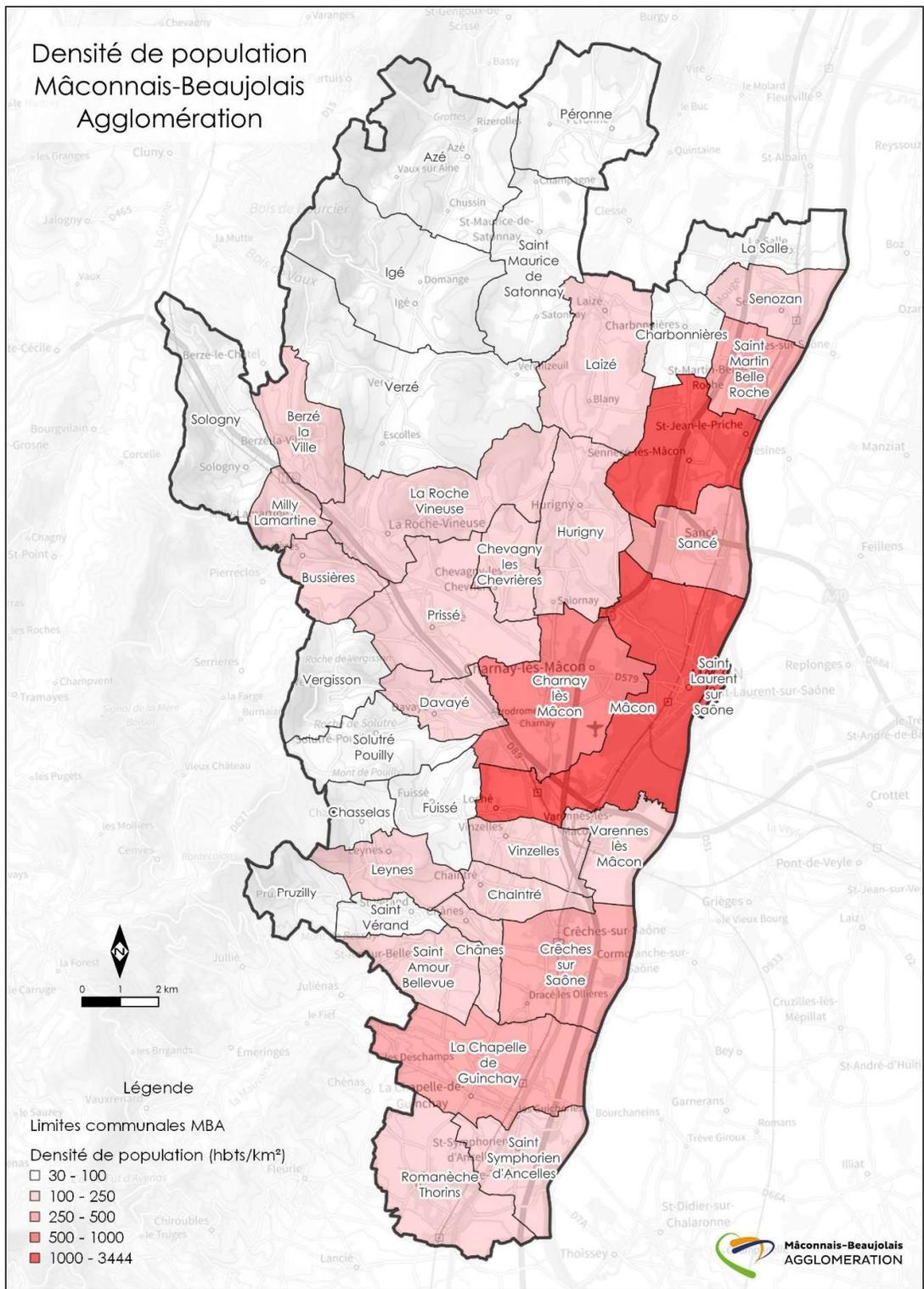
## 1.1. La présentation du territoire

La Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône (CAMVAL) pour le nord de son territoire et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (CCMB) pour le sud. Le périmètre de l'agglomération est constitué de 39 communes, dont 26 sont issues de la CAMVAL et 13 de la CCMB.

Selon les données de l'INSEE, la population légale totale de Mâconnais Beaujolais Agglomération, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, est de 80 052 habitants contre 79 557 au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une augmentation de 0,6%. La répartition du nombre d'habitants par commune est donnée en annexe n°1.

Le territoire de MBA se compose d'un centre urbain à forte densité de population, constitué essentiellement par Mâcon, et de communes périphériques à dominantes rurales.

La commune de Mâcon regroupe en effet, à elle seule, plus de 43% de la population présente sur le territoire ; associée aux communes de Charnay-Lès-Mâcon, La Chapelle de Guinchay et Crêches-sur-Saône, cela représente 62% de la population du territoire.



©IGN plan v2, BD TOPO, MBA - M.BRET, sept. 2022

Figure 1: Densité de population de MBA

---

## 1.2. La Direction Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Au sein de MBA, c'est la Direction Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés qui met en œuvre cette compétence. Cette direction est rattachée, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, à la Direction Générale Adjointe de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Elle a en charge la réduction et la gestion des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire.

Pour remplir ses missions, la direction emploie 54 agents :

- 41 agents dédiés à la réalisation des prestations en régie :
  - o 21 agents pour la collecte en porte à porte, chaque équipage se composant d'un chauffeur et de deux ripeurs ;
  - o 6 grutiers assurant la collecte des points d'apport volontaire ;
  - o 10 gardiens et un agent de propreté pour la collecte en déchèterie ;
  - o 4 agents de maintenance.
- 13 agents dédiés à l'organisation du service, à l'encadrement des équipes, au suivi des marchés, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, à la sensibilisation des usagers à la réduction et au tri des déchets, à la gestion administrative, à l'accueil du public...

MBA a choisi de faire coexister deux modes de gestion pour assurer la collecte des déchets ménagers. Le sud du territoire est ainsi collecté par des prestataires privés, alors qu'au nord la collecte est majoritairement assurée en régie par des agents de MBA. Cette coexistence permet une émulation positive des secteurs privés et publics.

Pour réaliser la collecte en régie, la direction dispose d'un parc de 16 véhicules : 10 bennes à ordures ménagères et 6 grues.

## 1.3. La définition de la gestion des déchets et le cadre réglementaire

Le terme de « **gestion des déchets** » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination – des déchets. Chacune de ces activités est encadrée par des règles décrites dans le code de l'environnement, et chaque acteur est soumis à plusieurs obligations :

- Économiser les matières premières non renouvelables ;
- Limiter les impacts liés aux étapes de production, de transformation, de transport et de l'utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ;
- Diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.

En amont de la gestion des déchets intervient la **prévention des déchets**. La prévention des déchets consiste en toute action amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation du bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la **hiérarchie des modes de traitement des déchets**.

Cette hiérarchie est un ordre de priorité défini au niveau européen pour la gestion des déchets. La première priorité est d'éviter la production du déchet : il s'agit des démarches de prévention des déchets. Les modes de traitement des déchets sont ensuite hiérarchisés de la façon suivante : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, afin d'économiser les ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.

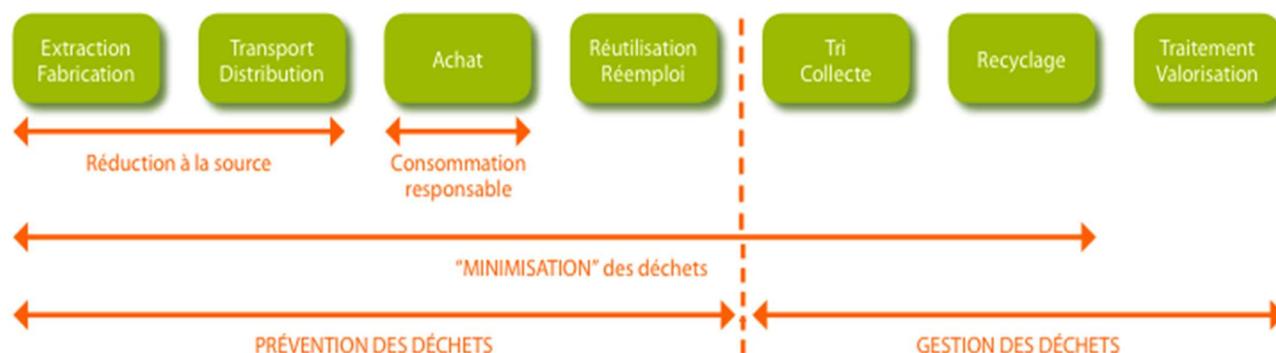


Figure 2 : Le cycle de vie d'un produit - prévention et gestion des déchets (Source : ADEME)

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, est venue compléter les objectifs législatifs en matière de prévention et de gestion des déchets.

Ainsi, l'article L541-1 du Code de l'Environnement fixe les principaux objectifs suivants :

- Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030. Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les déchets assimilés aux déchets ménagers, à savoir les déchets des producteurs non ménagers (entreprises, administrations, associations...) qui sont de même nature que les déchets des ménages, dans la limite de 1 320 litres par semaine (seuil défini dans le règlement de collecte de MBA),
- Réduction de 50% du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2030 (2025 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective),
- 5% de déchets ménagers réemployés/réutilisés en 2030,
- 55% des DMA orientés vers la valorisation matières en 2025 (60% en 2030 et 65% en 2035),
- Réduction de 50% des quantités de déchets non dangereux non inertes stockées entre 2010 et 2025 et réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés stockées à 10% en 2035.

## 2. La prévention des déchets

### 2.1. Le cadre réglementaire

La prévention porte sur les étapes amont du cycle de vie du produit, avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité.

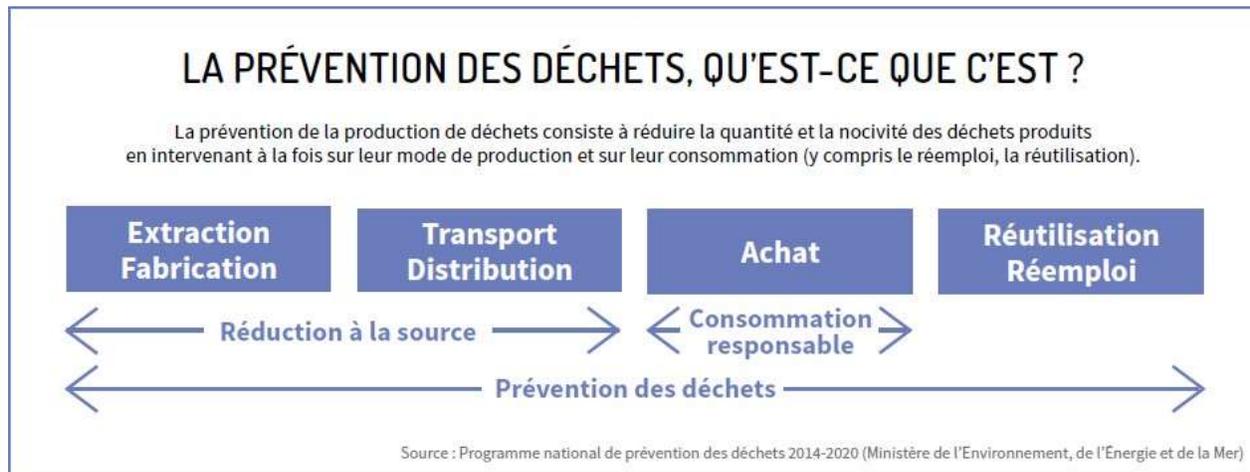


Figure 3 : Définition de la prévention des déchets

En complément des objectifs fixés en matière de réduction des déchets et de développement du réemploi, des dispositions réglementaires ont été prises en vue de lutter contre les dépôts sauvages, interdire la mise en marché de plastiques à usage unique, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser le don, le réemploi et la réparation, démocratiser la vente en vrac, créer de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (jouets, articles de sport et de loisirs, articles de jardinage et de bricolage, produits et matériaux de la construction et du bâtiment), généraliser le tri à la source des biodéchets (d'ici le 31 décembre 2023)...

### 2.2. Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En 2010 est adopté, au sein du SICTOM du Mâconnais, le premier Programme Local de Prévention (PLP) contractualisé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Ce programme s'est terminé en 2015 et les 15 actions de prévention définies se sont poursuivies au sein de la CAMVAL.

La naissance de MBA en 2017 a fait apparaître le besoin de créer un nouveau PLPDMA, texte réglementaire obligatoire depuis 2012, adapté au territoire. Ce projet nécessitait de restructurer la cellule prévention et de la doter de moyens humains supplémentaires. La crise sanitaire a ralenti l'équipe mise en place en 2020 dans la réalisation de ce projet.

En 2021, les élus de MBA ont adopté le lancement de l'élaboration du futur PLPDMA. Ce travail se verra concrétiser en 2022 avec l'accompagnement d'un bureau d'étude.

L'équipe de la cellule prévention a cependant poursuivi en 2021, les actions initiées dans le précédent programme.

La cellule prévention est composée de trois agents :

- Une chargée de prévention déchets, responsable de l'unité.
- Une chargée de communication de proximité tri et prévention.
- Un maître composteur.

Au total, **288 interventions** ont été menées dans le domaine de la prévention et du tri des déchets sur le territoire en 2021, ce qui représente **4 700 personnes touchées**.

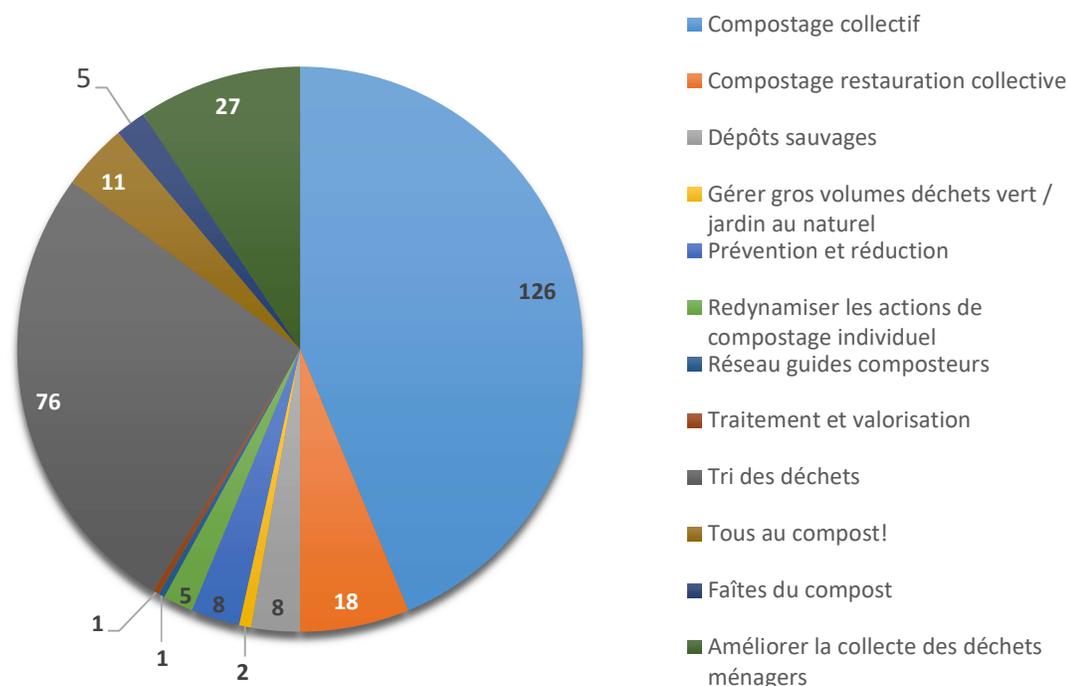


Figure 4 : Nombres et types d'interventions de la cellule prévention en 2021

### 2.2.1. Développer le compostage collectif

MBA s'appuie, depuis 5 ans, sur l'événement national « **Tous au compost !** », porté par le Réseau Compost Citoyen, pour sensibiliser les habitants du territoire aux techniques de compostage et au jardinage au naturel. Cette manifestation nationale fête en 2021 ses 10 ans d'existence et a proposé 862 animations réparties sur 544 communes touchant ainsi 20 000 personnes dans tout l'hexagone.



Figure 5 : Comptage de vers de terre à Chaintré

La cellule prévention de MBA a proposé 13 animations réparties sur 9 communes.

C'est plus de **340 personnes** qui ont pu visiter des sites collectifs, participer à des comptages de vers de terre, réparer des composteurs, repartir avec du compost mûr à épandre dans le potager.



Figure 6 : Portes ouvertes du site collectif de Sancé

Cet évènement est aussi l'occasion pour la maître-composteur, de réaliser des pesées de biodéchets. Cette opération est nécessaire afin d'estimer la quantité de biodéchets détournés sur les sites par les usagers. C'est aussi un outil de mesure qui permet d'adapter au mieux le type de matériel à mettre en place.

La quinzaine programmée a été réduite en raison du contexte sanitaire. Certains évènements ont cependant pu être reportés à l'automne.

En 2021, 5 nouveaux sites de compostage collectif ont vu le jour sur le territoire :

- A l'Esplanade Du Breuil : à l'initiative des paroissiens de l'Eglise Notre Dame de la Paix,
- A la gendarmerie mobile de Charnay-les-Mâcon : les familles se retrouvent autour du compost et d'un potager,
- Rue des Eglantines à Mâcon : les habitants d'une copropriété échangent leurs savoir-faire,
- Résidence des 9 clefs à Mâcon : le compostage réunit les habitants d'une copropriété,
- Port de Mâcon (compost pour les plaisanciers et les restaurateurs).

En 2021, **101 sites de compostage collectif** sont implantés sur le territoire de MBA et **114 tonnes** de biodéchets ont ainsi pu être valorisées.

### 2.2.2. Impulser le compostage en restauration collective

Le compostage en restauration collective ou en établissement est bien développé sur le territoire de MBA avec **35 établissements scolaires équipés** pour 55 écoles primaires recensées, 7 collèges et 5 lycées.

En 2021, les écoles de Prissé et Romanèche-Thorins ont, elles aussi, souhaité composter leurs biodéchets, faisant ainsi passer à 37 le nombre de sites en établissement du territoire.

La maître-composteur a ainsi sensibilisé personnel de cantine, élèves et enseignants aux techniques de compostage. Elle a pu les rassurer sur la méthodologie à mettre en place et les accompagner sur le suivi. Les élèves l'ont assistée dans le montage des bacs.

En 2021, **7 tonnes** de biodéchets ont été valorisées sur les sites de compostage en restauration scolaire.



Figure 7 : Montage des bacs à l'école de Romanèche-Thorins

### 2.2.3. Redynamiser le compostage individuel

Afin d'accompagner le développement du compostage en gestion de proximité, la création d'une antenne régionale pour la Bourgogne Franche-Comté du réseau national « Compost Citoyen » a été impulsée par deux associations régionales : Arborescence (Dijon) et Trivial'Compost (Besançon).

La Direction des déchets de MBA a participé à la réunion de lancement de ce réseau avec d'autres collectivités régionales.

Ce réseau régional naissant a décidé de lancer un événement fédérateur à l'automne 2021 intitulé « **Faites du compost** ». Pour la cellule prévention, c'était l'occasion d'avoir un 2<sup>ème</sup> événement annuel sur le territoire autour du compostage. Ce dernier plutôt ciblé sur la promotion du compostage individuel et de la gestion des déchets verts, vient en effet s'écrire en complément de l'évènement printanier axé sur le compostage collectif en milieu urbain.

**55 personnes** ont ainsi été sensibilisées au broyage des végétaux, aux techniques de paillage et ont reçu des conseils pour débiter un compost ou planter des végétaux à croissance lentes.



Figure 8 : Initiation à la technique de lasagnes dans un jardin à Igé

Ce réseau devrait bénéficier en 2022 d'un soutien financier de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

#### 2.2.4. Réduire les quantités de déchets verts

Depuis 7 ans, MBA met en place une grande **collecte de sapins** de Noël sur son territoire.

Initialement créée en partenariat avec la ville de Mâcon et Mâcon-Habitat afin de limiter les dépôts sauvages sur la voie publique, l'opération a proposé, en 2021, 13 points de collecte répartis sur l'agglomération (8 points à Mâcon, 1 à Charnay les Mâcon, 1 à Leynes, 1 à Chânes, 1 à Fuissé, et 1 à La Chapelle-de-Guinchay).

Les communes participantes ont acheminé les sapins à la déchèterie de Mâcon ou à la déchèterie de Vinzelles ; au total **1 401 sapins** ont ainsi pu être récupérés.

Les opérations de broyage réalisées par 2 agents de l'association tournusienne Economie Solidarité Partage ont permis de produire **7,4 tonnes de broyat**.

La distribution de broyat a mobilisé 5 bénévoles sur les 2 sites afin d'aider les usagers à remplir leurs sacs ou remorques de broyat. 4 tonnes de broyat ont été distribuées. 50 usagers ont été sensibilisés aux techniques de jardinage naturel et ont reçu la fiche technique, éditée par MBA, sur le broyat de sapins.

Communes	Mâcon	Charnay-les-Mâcon	Leynes	Chânes	Fuissé	La Chapelle-de-Guinchay
Nb de sapins	742	282	46	74	59	198
Total	1024		377			
Déchèterie	Mâcon-La Grisière		Vinzelles			
Quantité de broyat (en tonnes)	5,4		2			
Nb de bénévoles mobilisés	3		2			
Nb d'usagers rencontrés	30		20			



Figure 10 : Article de Mâcon-infos du 27/01/22

### SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE Valoriser les déchets à moindre coût avec le nouveau site de compostage



Le maire de Saint-Laurent entouré de Pascal Goyon responsable des services techniques, et du président de Mâcon Beaujolais Agglomération, Jean-Patrick Courtois. Photo Progrès/Josette ROBIN

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, le maire de Saint-Laurent-sur-Saône, Jacques Doussot, a accueilli, mardi 29 septembre, Jean-Patrick Courtois, président de Mâcon Beaujolais Agglomération (MBA), accompagné d'un élu du territoire, sur le site autrefois occupé par la laiterie du Bon Lait. Ancienne laiterie, ce site a été transformé par la commune en plateforme de compostage. Le lieu a été choisi comme exemple pilote pour encourager les communes du territoire de Mâcon Beaujolais Agglomération (MBA) à mettre en œuvre des initiatives de même type. L'espace, aménagé en 2014,

par Pascal Goyon, responsable des services techniques de la commune, avec le concours de Fatima Pardon, maître composteur à MBA, comprend les containers destinés aux déchets organiques et une plateforme de valorisation des composts. Ces derniers sont utilisés par les usagers des jardins familiaux, situés à côté, et par les services techniques de la commune. **Collecte de déchets en triporteur avec les restaurateurs** Jacques Doussot a mis en exergue le travail remarquable effectué par Pascal Goyon qui a

également confectionné les bacs. « Cela fonctionne, a-t-il souligné, les concitoyens ont pris de bonnes habitudes. » Il a annoncé que la volonté de la municipalité est aujourd'hui de travailler avec les restaurateurs en aménageant un système de collecte des déchets de cuisine en triporteur (véhicule à trois roues). Les élus présents se sont montrés très intéressés par cette initiative bénéfique pour l'environnement. « Valoriser des déchets sur place à moindre coût, c'est une démarche qui s'inscrit tout à fait dans la logique du temps et de la politique conduite par MBA » a déclaré le président de l'agglomération.

Figure 9 : Article du JSL du 04/10/2021

Plusieurs actions ont été conduites en direction des élus de la collectivité dans le cadre de la semaine du développement durable.

Ainsi, le 29 septembre une visite de la plateforme de compostage des déchets verts de Saint Laurent sur Saône leur a été proposée.

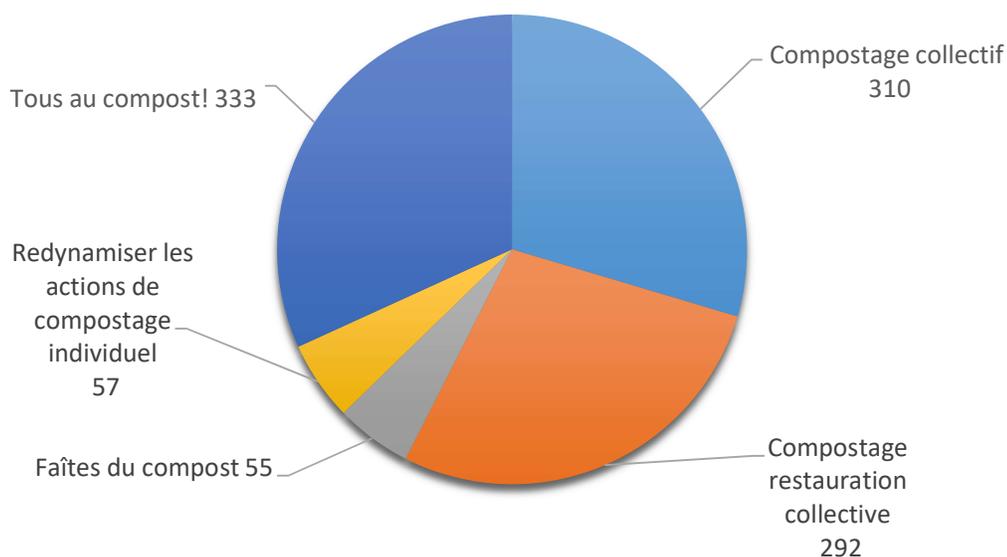


Figure 11 : Actions de sensibilisation au compostage et nombre de personnes sensibilisées en 2021

**1 047 personnes** ont été sensibilisées au compostage en 2021.

## 2.2.5. Communiquer sur la prévention et le tri des déchets auprès du grand public, des scolaires et des élus

### 2.2.5.1. Actions auprès des scolaires

Dans le cadre de son activité de sensibilisation à la réduction des déchets et à l'amélioration du tri, la Direction des Déchets propose des interventions dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs.

A la rentrée scolaire 2021/2022, la Cellule Prévention des déchets de la direction a affiné son cadre d'interventions à travers des formules d'animation adaptées selon les cycles, afin de permettre aux enseignants/éducateurs de se positionner en fonction de leur projet pédagogique.

Ce programme d'animations, accompagné d'un courrier signé par le Vice-Président en charge de la collecte et de la valorisation des déchets, a été envoyé par mail à l'ensemble des écoles primaires et collèges du territoire en septembre 2021.

**16 interventions** ont eu lieu entre septembre et décembre 2021 et ont permis de sensibiliser **814 élèves**. Une intervention se déroule en général sur ½ à 1 journée et touche plusieurs classes au sein d'un même établissement, voire l'établissement entier quand cela est possible.

Le thème le plus plébiscité par les enseignants est le tri des déchets. A l'occasion de ces ateliers la cellule prévention a distribué aux écoles primaires des livrets pédagogiques, édités par le SMET71 (Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménagers), suite à un travail collaboratif mené entre les différents adhérents et initié en 2020.

Une opération particulière a été conduite le 21 octobre par l'ambassadrice de tri auprès de l'école Jules Ferry de Mâcon. Elle a animé un atelier sur la durée de vie des déchets dans cet établissement qui organisait un forum sur la gestion des déchets. Ce forum était organisé en partenariat avec les enseignants et les animateurs de la ville de Mâcon et il a permis la sensibilisation de 186 enfants.



Figure 12 : Animation nettoyage des berges de l'Abîme – lycée Davayé

Des actions ont été également menées en direction des lycéens :

Le lycée agricole de Davayé a par exemple bénéficié de deux opérations. Début 2021, dans le cadre de leur option « agronomie, écologie et territoires » les élèves de cette 1<sup>ère</sup> générale à dominante scientifique ont visité la déchèterie de Mâcon. Au printemps, ce sont les élèves de la 1<sup>ère</sup> sciences et technologies de l'agronomie et du vivant qui ont participé au nettoyage des berges de l'Abîme et à la remise en état d'un site de compostage.



Figure 13 : Animation gestes de tri au lycée Dumaine

Le lycée professionnel et hôtelier Alexandre Dumaine, à Mâcon, s'est inscrit, pour sa part, dans une démarche d'obtention du label « éco-lycée ». A la rentrée, il a organisé une journée d'intégration des nouveaux lycéens autour du tri des déchets, du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets en restauration. C'est dans ce cadre que l'ambassadrice du tri est intervenue, sensibilisant ainsi **250 élèves** aux bons gestes de tri.

#### 2.2.5.2. Actions auprès du grand public

La cellule prévention des déchets est sollicitée plusieurs fois par an pour participer à des opérations « nettoyons la nature ou mon village ou mon quartier ». En 2021, l'ambassadrice de tri est ainsi intervenue deux fois : auprès du centre social de La Chanaye à Mâcon et auprès de l'école primaire de Saint Martin Belle Roche. Ces animations permettent d'appréhender de manière concrète le tri des déchets et d'évoquer leur devenir.

Dans le cadre de la promotion du réemploi, MBA a conduit la 6<sup>ème</sup> édition de l'Opération Seconde Vie, en partenariat avec l'association Le Pont et son atelier Eco'sol, en mettant l'accent sur la réduction des déchets au moment des fêtes de fin d'année. Du 24 au 27 novembre 2021, des solutions pratiques pour un « Noël zéro déchet » ont été proposées à l'espace Carnot à Mâcon. Des ateliers de fabrication d'objets de décoration à partir d'éléments de récupération ont été proposés aux écoles et aux centres de loisirs du territoire.

Cet évènement a permis à près de 750 visiteurs de rencontrer les acteurs locaux impliqués dans le domaine du réemploi, de la réparation et de la réutilisation des objets.



Figure 14 : Inauguration de l'Opération seconde Vie



Figure 15 : Jeu du tri

La direction des déchets a également travaillé en partenariat avec les principaux acteurs intervenant dans les quartiers prioritaires de Mâcon (le Service Cohésion Sociale de la Ville de Mâcon, Mâcon-Habitat et la Régie Inter Quartiers) afin de réaliser un programme d'actions pluriannuel de sensibilisation à la gestion des déchets visant notamment à réduire les dépôts sauvages et à améliorer le tri des déchets.

Un plan d'action a été co-construit avec le souhait de le déployer sur un quartier par an. Malheureusement, le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre de ce projet.

Cependant, 2 actions de sensibilisation du grand public ont tout de même pu être réalisées en partenariat avec Mâcon-Habitat :

**MÂCON**

## Mâcon habitat : ensemble, évoquons le tri



Sous la houlette de Mâconnais beujolais agglomération, le bailleur social Mâcon habitat a remis des sacs de tri aux habitants des quartiers. Photo fournie par Mâcon habitat

- Les 20 et 21 avril, l'ambassadrice du tri et 2 agents de Mâcon-Habitat sont intervenus en porte à porte auprès des **123 logements** des petites Blanchettes, dans le cadre de l'installation d'un nouveau point d'apport volontaire (PAV), rue Anatole France. Ils ont ainsi pu distribuer les consignes de tri et répondre aux questions de 103 locataires.

- Les 13, 14 et 15 décembre, la Cellule Prévention des déchets et 3 agents de Mâcon-Habitat ont effectué une opération de porte à porte sur **3 400 logements** afin de distribuer des sacs de pré-collecte et les plaquettes de tri. 902 locataires ont ainsi pu être sensibilisés.

L'équipe du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson a fait appel à la cellule prévention afin de l'accompagner dans sa démarche d'amélioration de la gestion des déchets en interne et sur le grand Site. L'ambassadrice du tri et la responsable de l'unité ont délivré 2 sessions de formation sur les gestes de tri, l'optimisation du cheminement des déchets sur le site et dans les locaux et l'amélioration des outils de communication. L'ambassadrice de tri est ensuite intervenue deux fois sur la période estivale afin de former les emplois saisonniers.

#### 2.2.5.3. Actions auprès des élus

Plusieurs actions ont été conduites en direction des élus de la collectivité, notamment dans le cadre de la semaine du développement durable.

Le 5 octobre, le Président et le Vice-Président de MBA, en charge de la collecte et de la valorisation des déchets, ont visité l'usine de traitement et de revalorisation ECOCEA et le centre d'enfouissement de Chagny.

Le 6 octobre, les élus de Charnay ont assisté à une animation portes ouvertes du site de compostage collectif situé rue de Pologne.

Au total, en 2021, **2 217 personnes** ont été sensibilisées aux gestes de tri sur le territoire de MBA.

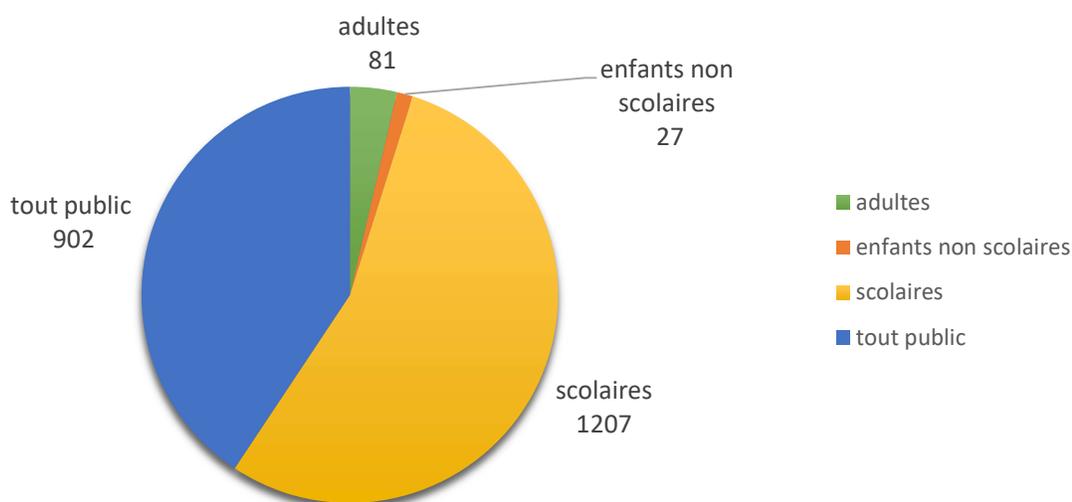


Figure 16 : Nombre de personnes sensibilisées au tri des déchets en 2021

#### 2.2.5.4. Actions de communication de proximité liées à la collecte

La cellule prévention intervient également auprès des usagers en soutien aux équipages de collecte. Après leurs tournées, les chauffeurs signalent les bacs de tri ou d'ordures ménagères résiduelles contenant des erreurs, les lieux où la collecte n'a pu être effectuée en raison de stationnements gênants, les sinistres... L'ambassadrice du tri se rend alors sur le terrain afin de dialoguer avec l'habitant ou les habitants concerné(s) et ainsi améliorer le geste de tri et la compréhension du fonctionnement de la direction des déchets sur le territoire. 35 interventions ont eu lieu dans ce cadre en 2021.

---

## 3. La collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective se déclinent sur le territoire, selon deux modalités :

- La collecte dite **en « porte à porte »** pour laquelle le véhicule s'arrête devant toutes les habitations ou groupe d'habitations pour vider les bacs que les usagers ont préalablement sortis. Les jours de collecte sont fixes.
- La collecte dite **en « points d'apport volontaire »** pour laquelle les usagers se rendent sur les sites équipés de colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées pour y déposer leurs déchets ménagers. Cette collecte présente l'avantage d'être accessible à l'utilisateur 24h/24 et 7j/7.

En complément, les habitants du territoire ont accès à **7 déchèteries** (6 gérées par MBA et 1 gérée par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois) pour déposer leurs déchets occasionnels.

Il existe également sur le territoire certaines **collectes spécifiques** : des collectes de dépôts sauvages (au pied des colonnes et des points de regroupement), des collectes d'encombrants en porte à porte et une collecte de déchets verts en porte à porte.

Enfin, **les textiles, linges et chaussures sont collectés en apport volontaire** en partenariat avec l'éco-organisme Refashion.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les véhicules de collecte de MBA sont équipés d'un logiciel embarqué permettant leur géolocalisation ainsi que la mesure du nombre de levées de bacs, facilitant ainsi le travail des équipages de collecte et les analyses nécessaires pour optimiser les tournées, mettre en œuvre de nouveaux projets (comme par exemple la simplification du geste de tri) ...

Par ailleurs, un investissement d'un montant de 390 267,07 € a été consacré à l'achat de BOM et accessoires afin de renouveler le parc de véhicules.

Afin d'intensifier la **lutte contre les dépôts sauvages**, MBA a participé à hauteur de près de 27 300 € pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance sur les communes de Senozan et de Saint Martin Belle Roche. Ce financement se fait par le biais d'un fond de concours. MBA soutient ainsi les communes qui souhaitent lutter contre les dépôts sauvages à hauteur de 50% du coût du projet dans la limite de 5 000 € par point installé.

### 3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont les déchets résiduels, après tri notamment des emballages, des papiers et des biodéchets.

La collecte des OMr est assurée :

- En régie pour les 26 communes du nord du territoire (sauf pour le centre-ville de Mâcon dont les OMr sont collectées par la société Veolia) ;

- En prestation de service, par la société Eco Déchets Rhône Alpes pour les 13 communes du sud du territoire.



Figure 17 : Organisation de la collecte des OMr sur MBA

MBA et les communes du centre nord du territoire avaient implanté 189 colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des OMr à fin 2020, dont :

- Mâcon et communes associées : 138 colonnes
- Saint-Martin-Belle-Roche : 18 colonnes
- Sancé : 7 colonnes

En 2021, ce sont 8 nouvelles colonnes enterrées OMr qui ont été installées sur les communes de Charnay les Mâcon, Saint Laurent sur Saône et Mâcon.

**18 730 tonnes d'OMr** ont été collectées en 2021 sur le territoire communautaire, soit un ratio de **234 kg/hab/an**.

Tableau 1: Evolution des tonnages d'OMr collectées sur MBA

	2019	2020	2021
<b>Tonnage collecté</b>	18 150	18 159	18 730
<b>Ratio (kg/hab/an)</b>	235	228	234

Le ratio de production d'OMr par habitant est revenu en 2021 quasiment au niveau de celui de 2019. Il a augmenté de 2,5% par rapport à 2020, année où les habitudes de consommation des usagers ont été bouleversées par la crise sanitaire.

---

## 3.2. La collecte sélective

Selon les secteurs et les types de matériaux, la collecte sélective s'effectue soit en porte à porte dans des bacs, soit en points d'apport volontaire dans trois colonnes distinctes (bleue, jaune ou verte).

Bien qu'en voie d'harmonisation, les consignes de tri sont, historiquement, différentes au nord et au sud du territoire. Ainsi MBA présente 3 schémas de collecte à l'échelle de son territoire pour la collecte des emballages et des papiers :

- Fibreux/non fibreux au Nord (collecte en régie en points d'apport volontaire)  
Papiers cartons / Bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires
- Papiers/Emballages au Sud (collecte en prestation de service en points d'apport volontaire)  
Papiers / Cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires
- Multimatériaux (Papiers, cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, en mélange) sur l'habitat pavillonnaire de Mâcon et Fibreux (papiers cartons) pour certains collectifs, professionnels et administrations de Mâcon – collectés en porte-à-porte.

A la collecte des emballages et du papier s'ajoutent :

- La collecte du verre effectuée en points d'apport volontaire.  
Seuls quelques cafés, hôtels et restaurants du centre-ville de Mâcon sont collectés en porte à porte (avec des tonnages en baisse continue – moins de 15 tonnes collectées en 2021 pour plus de 40 tonnes en 2019).
- La collecte des cartons pour les professionnels à Mâcon et à Charnay-les-Mâcon. Cette collecte est opérée par la société Veolia les mardis et jeudis et par les agents de MBA les mercredis. En 2021, ce sont 423 tonnes qui ont ainsi été collectées (146 tonnes par Veolia et 277 tonnes par MBA).

Au cours de l'année 2021, la collectivité a poursuivi l'implantation de contenants enterrés et semi-enterrés, utilisés dans le cadre de la collecte sélective sur son territoire, pour un investissement total de près de 164 000 € :

- 11 colonnes semi-enterrées réparties en 2 points à Créches-sur-Saône
- 3 colonnes semi-enterrées à la salle des fêtes de Pruzilly
- 5 colonnes enterrées installées place Abbé Ferret à Charnay les Mâcon
- 7 colonnes enterrées réparties en 2 points à Saint Laurent sur Saône

En 2021, **3 206 tonnes de verre** et **3 804 tonnes de papiers et autres emballages** ont ainsi été collectées séparément en vue d'une valorisation.

Tableau 2 : Tonnages et ratios d'emballages et papiers collectés séparément

	Emballages en verre	Autres emballages et papiers	Total collecte sélective
<b>Tonnage collecté</b>	3 206	3 804	<b>7 010</b>
<b>kg/hab/an</b>	40	48	<b>88</b>
<b>Evolution / 2020</b>	+ 5.3%	+ 4%	<b>+ 4,6%</b>

L'Agglomération a également préparé en 2021 **la simplification du geste de tri** qui sera effective sur son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Communautaire s'est ainsi prononcé pour l'harmonisation des consignes de tri sur le territoire communautaire vers une collecte en multimatériaux (emballages et papiers en mélange dans un contenant de couleur jaune) intégrant l'extension des consignes de tri (tous les emballages se trient) à la date charnière unique du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette collecte des emballages et papiers sera effectuée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire avec maintien d'une collecte en porte-à-porte sur une partie de Mâcon.

Cette simplification du geste de tri, soutenue par une importante campagne de communication fin 2022/début 2023, devrait ainsi permettre d'améliorer les performances de tri des usagers et la valorisation des déchets de MBA.

L'analyse de l'évolution de la composition des flux collectés entre 2018 et 2021 permet de mettre en évidence les points suivants :

- Les tonnages des flux « jaunes » sont les seuls à avoir augmenté. En effet, en passant de 737 tonnes collectées en 2018 à 840 tonnes en 2021, ils ont progressé de 4 %.
- Le tonnage de tous les autres flux a diminué entre 2018 et 2021 : de 11,5 % pour les flux « bleus », de 16,2 % pour les cartons bruns des professionnels et de 18 % pour les multimatériaux.

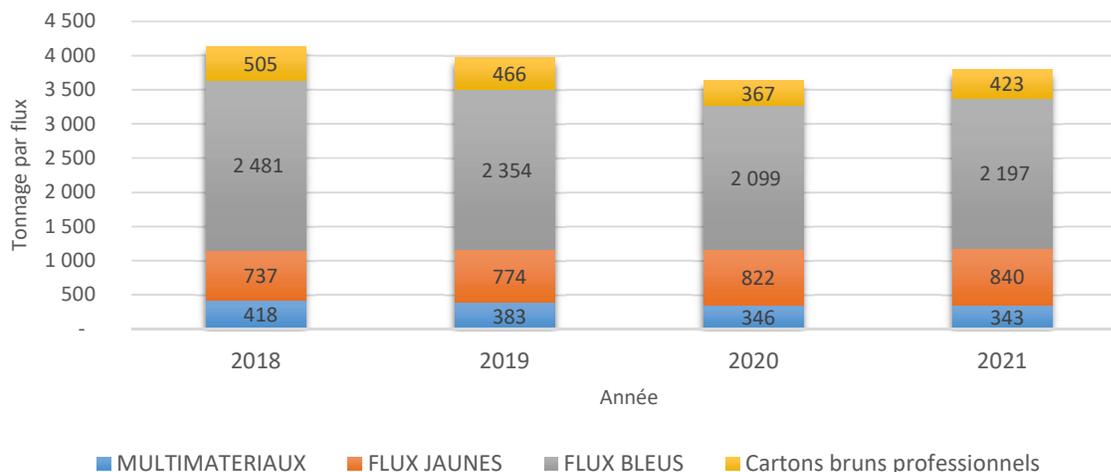


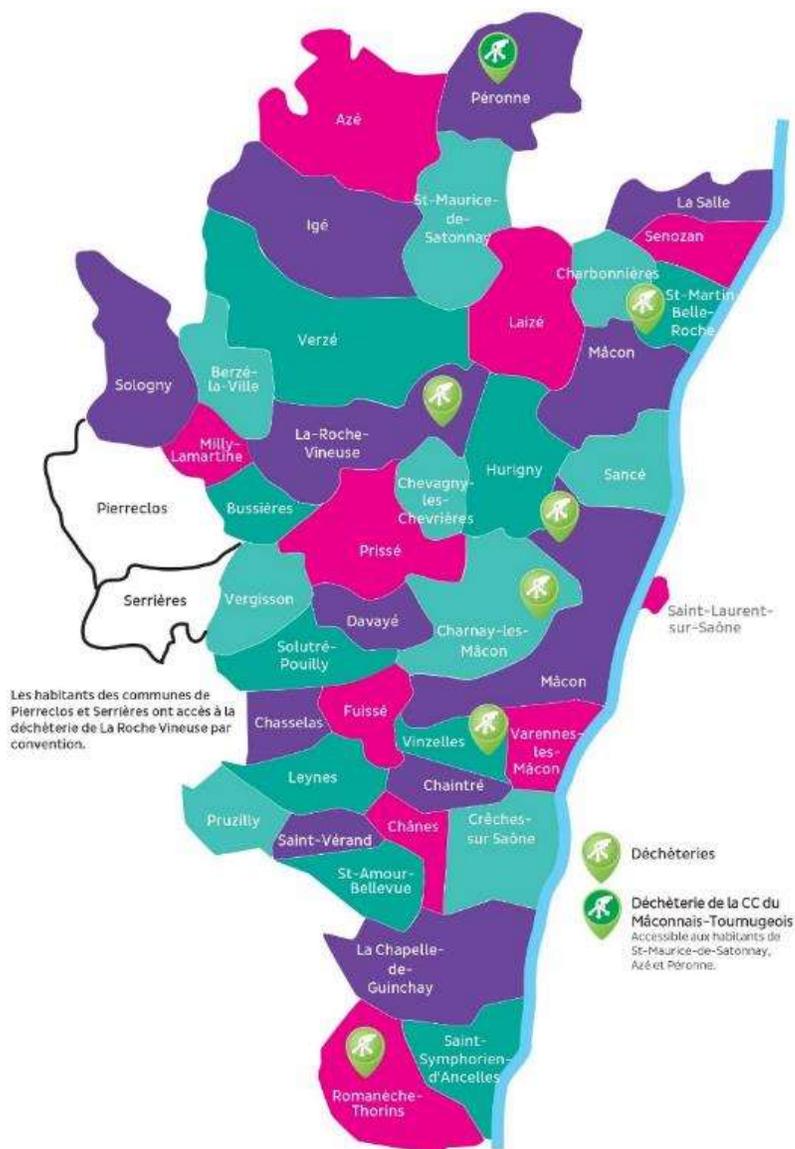
Figure 18 : Répartition par flux des tonnages annuels collectés en collecte sélective (hors verre) de 2018 à 2021

### 3.3. La collecte en déchèteries

MBA gère **6 déchèteries** sur son territoire. Elles sont situées sur les communes de Mâcon, Charnay-les-Mâcon, La Roche Vineuse, Saint-Martin-Belle-Roche, Romanèche-Thorins et Vinzelles. A noter l'existence d'une 7<sup>ème</sup> déchèterie à Péronne, gérée par la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois, également accessible aux habitants de MBA et la possibilité pour les habitants de Pierreclos et de Serrières (hors territoire de MBA) d'utiliser la déchèterie de La Roche Vineuse.

Le maillage du territoire de MBA en déchèteries est satisfaisant puisqu'il offre **un ratio d'une déchèterie pour environ 11 400 habitants**, ce qui permet une qualité de service supérieure à la moyenne nationale qui était, en 2019, d'une déchèterie pour 14 422 habitants (source SINOE et INSEE 2019).

Figure 19 : Localisation des 7 déchèteries présentes sur le territoire communautaire



L'accès aux déchèteries du territoire s'opère grâce à un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation. Il est donc conditionné à une inscription préalable auprès des services de MBA, à raison d'un compte par foyer (mais plusieurs véhicules possibles) donnant droit à 52 passages par an.

Le service est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de MBA. Pour les professionnels, le service est payant à hauteur de 130 € la tonne en 2021, et seuls les sites de Mâcon et Vinzelles leur sont ouverts.

Pour la collecte en déchèterie, MBA assure en régie la gestion dite « des hauts de quai », c'est-à-dire le dépôt des matériaux dans les bennes et la relation à l'utilisateur. La gestion dite « des bas de quai » correspond à la mise à disposition des bennes, à leur enlèvement lorsqu'elles sont pleines, au traitement et à la valorisation des déchets. Cette partie est confiée à des prestataires.

En 2021, MBA a profité du renouvellement du marché public de la gestion « des bas de quai » pour harmoniser les prestations sur le territoire. Ainsi, MBA a, depuis avril 2021, recours aux 3 entreprises suivantes :

- La société EGT Environnement assure l'enlèvement, le transport et une partie du traitement des non dangereux (cartons, papiers, gravats, bois, une partie des encombrants...).
- La société EPUR assure l'enlèvement, le transport et la reprise des métaux ferreux et non ferreux.
- La société EDIB assure l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets dangereux (solvants, huiles de vidanges, hydrocarbures, aérosols...), hors filières Eco-DDS.

Tableau 3 : Tonnages collectés en déchèteries et ratio moyen par habitant, en 2019, 2020 et 2021

Matières	Tonnage en 2019	Tonnage en 2020	Tonnage en 2021
Amiante	72	54	50
Bois	2 148	1 735	2 088
Cartons	767	675	847
Papiers	177	185	132
Déchets d'éléments d'ameublement	1 267	1 271	1 698
Déchets électriques et électroniques + tubes + lampes	601	588	625
Déchets dangereux spécifiques	181	164	170
Encombrants (déchets non recyclables)	2 564	2 406	2 885
Gravats	3 478	3 346	4 058
Plâtre	312	435	428
Déchets verts	6 297	5 615	6 953
Plastiques	37	43	72
Ferrailles et batteries	786	753	776
Piles et accumulateurs	7	8	8
Huiles	5	7	8
Réemploi	60	67	70
<b>Tonnage total</b>	<b>18 758</b>	<b>17 351</b>	<b>20 869</b>
<b>Ratio par habitant</b>	<b>243 kg/hab</b>	<b>218 kg/hab</b>	<b>261 kg/hab</b>

A noter : les tonnages en déchèteries comprennent, en complément des apports des particuliers et des professionnels, les encombrants et les dépôts sauvages collectés spécifiquement (cf. 3.4) qui sont triés dans les bennes par type de matériaux, ainsi que les déchets verts apportés par les services techniques des communes.

---

En 2021, **le ratio en kg/an/hab d'apports en déchèterie a augmenté de près de 20%** par rapport à 2020. Cela s'explique notamment par la fermeture, une partie de l'année 2020, des déchèteries, lors du confinement lié à la crise sanitaire au printemps 2020, mais aussi, pour certaines déchèteries, afin de réaliser des travaux.

Pour autant, ce ratio dépasse celui de 2019. Chaque habitant de MBA a ainsi déposé, en moyenne, 7% de tonnage en plus en déchèterie en 2021 par rapport à 2019.

En 2021, **les végétaux représentent, à eux seuls, plus de 33% du tonnage total collecté en déchèterie**, contre un peu moins de 20% pour les gravats et près de 14% pour les encombrants ou déchets non recyclables.

La fréquentation des déchèteries de MBA avait, tout comme les tonnages, subi une forte baisse en 2020 (132 279 passages enregistrés en 2020, soit 40% de moins qu'en 2019). En 2021, elle a fortement progressé pour dépasser celle observée en 2019. En effet, on comptabilise **222 369 passages en 2021** contre 221 952 en 2019.

## 3.4. Les collectes spécifiques

### 3.4.1. Collecte porte à porte des déchets verts sur abonnement

La collecte des déchets verts pour les particuliers de Mâcon fonctionne via un système d'abonnement (40 à 42 collectes par an). Cette collecte représente 144 tonnes pour l'année 2021.

### 3.4.2. Collecte porte à porte des encombrants

Il existe deux dispositifs de collecte d'encombrants en porte à porte sur le territoire de MBA :

- Une collecte 2 fois par an sur inscription, réservée aux usagers des communes du Nord du territoire ne pouvant pas se rendre en déchèterie.
- Une collecte 1 fois par mois au pied des immeubles de Mâcon Habitat, sur la commune de Mâcon.

Ces collectes, toutes réalisées par les agents de MBA, ont généré près de 194 tonnes de déchets en 2021 réparties dans les bennes de déchèteries (tri par matériau).

### 3.4.3. Collecte des dépôts sauvages

La collecte des dépôts sauvages est assurée par la Régie de Quartier et Central 71, 2 associations d'insertion.

Ces collectes permettent d'enlever les dépôts sauvages au pied des colonnes et des points de regroupement. Elles sont organisées du lundi au samedi pour la commune de Mâcon (tournées fixes adaptées en fonction des signalements) et du lundi au vendredi, sous 48 heures, après signalement pour l'ensemble des autres communes du territoire.

Près 287 tonnes ont été collectées par ce dispositif en 2021 ; ces tonnages sont répartis dans les bennes de déchèteries (tri par matériau).

### 3.4.4. Collecte Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC)

MBA a signé une convention avec l'éco-organisme Refashion de la filière Textiles d'habillement Linge de maison et Chaussures (TLC). MBA marque ainsi son engagement dans une démarche positive d'économie des ressources naturelles et de réduction des déchets. En effet, ouvrir le territoire aux points d'apport volontaire TLC offre une opportunité aux citoyens de détourner les vêtements, linge de maison et chaussures des ordures ménagères résiduelles.

Les communes adhérentes de MBA conservent la prérogative de délivrer les droits d'occupation de l'espace public pour les conteneurs de collecte de TLC sur leur territoire.

L'éco-organisme verse un soutien financier au titre des actions de communication relative à la collecte séparée des textiles sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité.

MBA a en charge de vérifier que les associations ou détenteurs de points de collecte sur le territoire sont bien répertoriés dans la base de données fournie par Refashion. La collectivité sensibilise le citoyen à travers des opérations de communication, comme notamment lors de l'Opération Seconde Vie.



Figure 20 : Consignes de dépôt des TLC et logo de la filière

Sur le territoire de MBA, deux associations et une entreprise se partagent la collecte des TLC :

- L'association Le Pont,
- L'association Le Relais,
- L'entreprise Philtex and Recycling.

Refashion met à disposition des détenteurs de points de collecte, les visuels obligatoires à apposer sur leurs contenants et, à disposition de MBA, des campagnes de communication clés en main afin de sensibiliser les habitants.



Figure 21 : Flyer de sensibilisation au tri des TLC

Refashion préconise de disposer d'un point de collecte pour 2 000 habitants. Le territoire de MBA est couvert par 78 points, soit environ **1 point de collecte pour 1 000 habitants**.

## 4. La valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés

### 4.1. Filières de valorisation et traitement

Les OMr sont acheminées jusqu'aux centres de traitement et de valorisation par un prestataire privé, Veolia (avec une sous-traitance à l'entreprise Ourry), après massification des flux via deux quais de transfert :

- Celui situé sur le site de la Grisière à Mâcon, à côté de la déchèterie, (propriété de MBA),
- Celui de Veolia, situé Rue Saccard à Mâcon.

Les OMr du nord du territoire sont valorisées grâce à l'installation de Tri Mécano Biologique (TMB) **d'ECOCEA du SMET 71**, localisée à Chagny (71), avec la production de biogaz et de compost. La part de tonnage ne pouvant être ainsi valorisée est enfouie (installation de stockage des déchets non dangereux située également à Chagny).

Les OMr du sud de MBA sont dirigées vers **l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYTRIVAL** de Villefranche sur Saône (69). Elles y sont incinérées pour produire de l'électricité, de la vapeur et, ainsi, alimenter le réseau de chauffage urbain de Villefranche sur Saône.

Après avoir été collectés par les différentes collectes sélectives, les matériaux recyclables sont, quant à eux, triés et conditionnés en balles. Ils sont alors rachetés par des recycleurs pour être transformés en matières premières secondaires. En 2021, les refus de tri ont été enfouis (installation de stockage de Granges).

Tableau 4 : Filières de valorisation de la collecte sélective

Flux de déchets	Centres de tri	Repreneurs
Verre	Solover - Champforgeuil 71	Verallia
Acier	De janvier à septembre : Digéo* Digoin  A partir d'octobre : Creusot Montceau Recyclage Torcy	ArcelorMittal
Aluminium		Affimet
Briques alimentaires		Revipac
Bouteilles et flacons en plastique		Valorplast
Cartonnettes (PCNC)		Revipac
Papier (JRM)	TRIEST – Thaon-les-Vosges 88	Norske Skog Golbey
Cartonnettes (PCNC)	Déchèteries du nord : De janvier à septembre : Digéo* Digoin A partir d'octobre : Creusot Montceau Recyclage Torcy  Déchèteries du sud : De janvier à mars : Digéo* Digoin D'avril à décembre : Cevam Val Revermont	Revipac

\*le centre de tri Digéo de Digoin a changé d'exploitant au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Les flux de MBA ont alors été redirigés sur le centre de tri Creusot Montceau Recyclage.

En sortie des déchèteries, les flux sont orientés vers les filières de traitement adaptées en fonction des types de matériaux, en privilégiant toujours la valorisation des déchets.

## 4.2. Bilan 2021

Le tableau ci-après présente le bilan 2021 des modes de valorisation et traitement des tonnages collectés.

Tableau 5 : Bilan 2021 – Valorisation et traitement des déchets collectés

Synthèse 2021	Tonnage	Réemploi	Valorisation matières	Valorisation énergétique	Stockage
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	18 730	-	3 681	5 243	9 806
<b>Collecte sélective</b> <i>Verre, emballages et papiers</i>	7 010	-	6 384	-	626
<b>Déchets déchèteries</b> <i>y compris encombrants collectés en porte à porte, dépôts sauvages et déchets verts des services techniques</i>	20 869	70	12 939	1 494	6 355
<b>Déchets verts en porte à porte</b>	144	-	144	-	-
<b>Textiles, linges et chaussures</b>	425	246	133	43	4
<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>47 178</b>	<b>316</b>	<b>23 281</b>	<b>6 779</b>	<b>16 802</b>
<b>TOTAL en %</b>	-	<b>0,7 %</b>	<b>49,3 %</b>	<b>14,4 %</b>	<b>35,6 %</b>

## 5. Le bilan financier

La prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés font l'objet d'un budget annexe individualisé depuis 2018, date de l'uniformisation du taux de TEOM entre les ex-territoires de la CCMB et de la CAMVAL. Depuis 2018, **le taux de la TEOM est fixé à 8,77%** sur l'ensemble du territoire et n'a pas été augmenté.

### 5.1. Dépenses

#### 5.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Pour MBA, le montant en 2021 des dépenses de fonctionnement relatives à la prévention et à la gestion des déchets est 10,673 M€ TTC, soit une évolution de 4,7% par rapport à 2020 qui s'explique principalement par une augmentation des coûts de traitement des déchets et par une hausse des tonnages pris en charge et donc des coûts de gestion associés.

La décomposition des dépenses de fonctionnement est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Dépenses de fonctionnement 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	CA 2021
Charges à caractère général (chap.011)	4 537 949,85 €
Charges de personnel (chap.012)	3 173 000,00 €
Autres charges de gestion courante (chap.65)	2 398 330,77 €
Charges financières (chap.66)	9 538,29 €
Autres charges (chap.67)	5 236,28 €
Dépenses imprévues (chap.022)	0 €
Amortissements (chap.042)	549 247,52 €
Virement à la section d'investissement (chap.023)	0 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 673 302,71 €</b>

Les charges à caractère général représentent 4 537 949,85 €, soit 42,5% des dépenses de fonctionnement. Elles se décomposent comme suit :

- Des contrats de prestation de service pour 3 051 118,79 € (67% du chapitre 011), dont principalement :
  - o 1 843 740 € pour l'enlèvement, le tri et la valorisation des déchets recyclables,
  - o 559 780 € pour la collecte des déchets (y compris les recyclables du sud du territoire),
  - o 252 970 € de transport des ordures ménagères résiduelles et déchets non recyclables,
  - o 140 009 € pour la collecte des dépôts sauvages sur les points d'apport volontaire,
  - o 51 724 € de participation à la Communauté de Communauté du Mâconnais Tournugeois pour l'utilisation de la déchèterie à Péronne,
  - o 25 627 € de divers pour le nettoyage des colonnes, des aires de lavage et du réseau d'eaux usées.
- Des charges de centralité pour 537 358, 23 € ; ces charges correspondent à la part des services ressources du siège de MBA contribuant au fonctionnement de la Direction des Déchets (passation des marchés, ressources humaines...).
- Des fluides pour 310 768,33 € dont les carburants pour 237 563,69 €.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – est composé notamment :

- Des contributions versées au SMET 71 pour le traitement des OMr du nord du territoire et des encombrants des quatre déchèteries du nord pour un montant de 1 985 578 €.
- Des contributions versées au SYTRIVAL pour le traitement des OMr du secteur sud du territoire pour un montant de 323 919 €.

## 5.1.2. Les dépenses d'investissement

La décomposition des dépenses d'investissement est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Dépenses d'investissement 2021

INVESTISSEMENT - DEPENSES	CA 2021
Dépenses équipements (chap.20/21/23)	996 794,99 €
Fonds de concours versés (chap.204)	27 286,00 €
Rembt emprunts et cautions (chap,16)	123 087,10 €
Dépenses imprévues (chapitre 020)	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 147 168,09 €</b>
Reprise subv. + divers (chap.040/041)	43 136,05 €
001 Résultat antérieur	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 190 304,14 €</b>

Les dépenses d'investissement en 2021 représentent 1 190 304,14 € et ont essentiellement concerné :

- L'achat de camions de collecte et d'accessoires pour 390 267,07 €,
- L'acquisition de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour 290 022,90 €,
- Les travaux pour la construction de locaux de gardiennage pour 192 192,41 €,
- Le remboursement du capital des contrats de prêts en cours pour 123 087,10 €,
- L'amortissement des subventions pour 36 698,47 €,
- Le fonds de concours pour la vidéosurveillance des dépôts sauvages pour 27 286 €.

## 5.2. Recettes

### 5.2.1. Les recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 8,3% par rapport à 2020 (augmentation notamment des prix de vente des matériaux recyclables et des tonnages recyclés).

Tableau 8 : Recettes de fonctionnement 2021

FONCTIONNEMENT - RECETTES	CA 2021
Produits des usagers (chap.70)	1 375 527,20 €
Impôts et taxes (chap.73)	8 940 536,00 €
Participations et dotations (chap.74)	1 221 724,12 €
Produits divers et atténuations de charges (chap.75/013)	134 572,87 €
Produits exceptionnels (chap.77)	82 186,46 €
Recettes d'ordre (chap.042)	36 698,47 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 791 245,12 €</b>

Le chapitre 70 - produits des usagers représente 1 375 527,20€ en 2021, et concerne principalement :

- La vente de produits résiduels pour 715 593,66 € ;
- La redevance spéciale des établissements publics et paquebots pour 484 585,13 € ;
- Le remboursement d'autres redevables pour 89 210,41 € (le SYTRAIIVAL pour le transport des OM résiduelles et le SIRTOM de la Vallée de Cluny pour l'accès à la déchèterie de La Roche-Vineuse pour les communes de Pierreclos et Serrières) ;
- La redevance de déchets industriels pour 86 138 € (facturation aux professionnels).

Le chapitre 73 - produits issus de la fiscalité – comprend 8 940 536,00 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec un taux uniformisé de 8.77 % sur l'ensemble du territoire communautaire et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En 2020, la TEOM avait généré 8 875 142€ de recette, soit une hausse de 0,73% en 2021.

Le chapitre 74 - subventions d'exploitation - représente un montant total de 1 221 724,12 € et comprend principalement les participations des éco-organismes (Citeo étant le plus gros contributeur).

Les chapitres 75 et 013 - autres produits de gestion courante - pour un montant de 134 572,87 € en 2021 comprennent :

- 68 220,40 € d'atténuations de charges (chapitre 013) qui concernent les remboursements de l'assurance en cas d'absence du personnel ;
- 40 173,34 € de produits de gestion courante, à savoir la vente de bacs aux usagers ou de composteurs, ainsi que le service de collecte des végétaux à Mâcon en porte à porte ;
- 26 178 € représentant la part de tickets restaurant des agents du service concerné.

Le chapitre 77 - produits exceptionnels - pour 82 186,46 €, comprend notamment 52 500 € lié à la cession de quatre véhicules de collecte de déchets et 17 742,54 € de remboursement de sinistres.

Enfin, les opérations d'ordre représentent 36 698,47 € (amortissement de subventions).

### 5.2.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Recettes d'investissement 2021

INVESTISSEMENT - RECETTES	CA 2021
F.C.T.V.A. (chap.10)	203 390,41 €
Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	427 000,00 €
Virement section fonctionnement (chap.021)	-
Opérations d'ordre (chap.040/041)	555 685,10 €
Excédent d'investissement reporté (chap.001)	-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 186 075,51 €</b>

Elles représentent 1 186 075,51 € dont :

- 555 685,10 € d'opérations d'ordre dont 496 747,52 € d'amortissements,
- 427 000,00 € de capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2020,
- 203 390,41 € de Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### 5.3. Coûts nets de la gestion des déchets

Le coût net (ou coût aidé) est constitué de l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides publiques. Il correspond donc au coût résiduel pour MBA une fois les recettes perçues.

Tableau 10 : Coûts aidés 2020 et 2021

Catégories de déchets	2020		2021	
	Coût aidé TTC à la tonne	Coût aidé TTC / habitant	Coût aidé TTC à la tonne	Coût aidé TTC / habitant
<b>Ordures ménagères</b>	287 €/ tonne	67,34 €/hab	287 €/ tonne	67,09 €/hab
<b>Déchets collectés en déchèteries</b>	168 €/ tonne	26,59 €/hab	114 €/tonne	22,88 €/hab
<b>Collecte sélective*</b>	74 €/tonne	6,02 €/hab	123 €/tonne	10,10€/hab
<b>TOTAL DECHETS COLLECTES**</b>	<b>225 €/tonne</b>	<b>109,38 €/hab</b>	<b>204 €/tonne</b>	<b>110,09 €/hab</b>

\*La collecte sélective comprend les flux : multimatériaux, fibreux, non fibreux, emballages, papiers, verre mais ne comprend pas les cartons des professionnels, les verres des professionnels ni les déchets verts.

\*\*Le total des déchets collectés comprend l'ensemble des flux gérés par MBA y compris encombrants, déchets verts en porte à porte, les flux des professionnels et les dépôts sauvages.

## 6. Les indicateurs de suivi

MBA suit différents indicateurs permettant de mesurer les effets des politiques menées et de situer les avancées par rapports aux objectifs réglementaires.

### Objectif de réduction de 15 % des tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant entre 2010 et 2030

Tableau 11 : Evolution des ratios de déchets en kg/habitant/an

Catégorie de déchets	Ratio DMA en kg/hab. 2010	Ratio DMA en kg/hab. 2021	Evolution en %
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	261	234	- 10,5%
<b>Collectes sélectives</b>	95	88	- 7,8%
<b>Déchèteries</b>	254	255	+ 0,3%
<b>Collectes spécifiques</b>	7	13	+ 84,7%
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>589</b>	<b>- 4,6%</b>

Après une année 2020 très atypique en matière de production de déchets, en raison de la crise sanitaire (qui avait permis d'atteindre l'objectif réglementaire de réduction de 10% par rapport à 2010), le ratio de DMA en kg/an/hab en 2021 est reparti à la hausse. Il reste tout de même en baisse de 4,6% par rapport à 2010.

Le nouvel objectif de réduction de 15% du ratio entre 2010 et 2030 présente donc un véritable enjeu pour le territoire et donne tout son sens à la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du programme de prévention des déchets. La principale cible de réduction porte sur les biodéchets, qui représentent un tiers des ordures ménagères résiduelles. Le compostage collectif ou individuel permet en effet de combiner l'objectif de réduction des déchets et celui de tri à la source des biodéchets, obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Objectif de 5% de déchets ménagers réemployés/réutilisés en 2030

En 2021, moins de 1% des DMA du territoire sont orientés vers le réemploi. Là encore, les actions à déployer dans le cadre du programme de prévention des déchets permettront d'augmenter la part des DMA vers cette filière.

### Objectif de 55% de valorisation matières des DMA en 2025

En 2021, plus de 49% des DMA de MBA ont pu faire faire l'objet d'une valorisation matières, soit en valorisation organique, soit en recyclage.

La mise en œuvre de la simplification du geste de tri et de nouvelles filières de tri en déchèterie devraient permettre d'améliorer cette proportion.

---

**Objectif de réduction de 50% des quantités de déchets non dangereux non inertes stockées entre 2010 et 2025 et réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés stockées à 10% en 2035**

En 2021, 35,6% des DMA du territoire ont été stockés. Il s'agit principalement des OMR qui sortent en refus du process de traitement mécano-biologique du SMET (57% du tonnage entrant en 2021), des OMR détournées de l'unité de valorisation énergétique du SYTRAIVAL, lors des arrêts de l'usine (29% en 2021), des refus de tri de la collecte sélective, des encombrants des 4 déchèteries du Nord et des gravats de déchèterie.

Pour autant, la part de déchets non inertes stockés a baissé de 44% entre 2010 et 2021, ce qui est relativement proche de l'objectif de 50% en 2025. Les effets combinés de réduction des déchets et d'amélioration du tri devraient permettre d'atteindre cet objectif.

---

# ANNEXES

## Annexe 1

Tableau 12 : Population totale des communes de MBA (source INSEE)

Communes	Population 2021
AZE	1 091
BERZE-LA-VILLE	697
BUSSIÈRES	600
CHAINTE	591
CHANES	546
CHARBONNIÈRES	336
CHARNAY-LES-MACON	7 864
CHASSELAS	177
CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES	612
CRECHES-SUR-SAONE	3 122
DAVAYE	804
FUISSE	396
HURIGNY	2 075
IGE	896
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	4 210
LA ROCHE-VINEUSE	1 597
LA SALLE	549
LAIZE	1 133
LEYNES	526
MACON	34 561
MILLY-LAMARTINE	329
PERONNE	672
PRISSE	1 999
PRUZILLY	343
ROMANECHE-THORINS	2 042
SAINT-AMOUR-BELLEVUE	587
SAINT-LAURENT-SUR-SAONE	1 717
SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE	1 423
SAINT-MAURICE DE SATONNAY	500
SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	1 189
SAINT-VERAND	167
SANCE	2 187
SENOZAN	1 162
SOLOGNY	595
SOLUTRE-POUILLY	365
VARENNES-LES-MACON	565
VERGISSON	263
VERZE	832
VINZELLES	732
<b>TOTAL</b>	<b>80 052</b>

## Annexe 2

Tableau 13: Points d'apport volontaire TLC sur MBA

Type de PAV	Type d'emplacement	Opérateur de collecte	Nb de conteneur	Adresse	Adresse (2)	Code Postal	Ville
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 3	10 rue Mermoz		71000	MACON
Déchetterie	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	La Grisière		71000	MACON
Déchetterie	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	757 rue des Chevrières		71118	ST MARTIN BELLE ROCHE
Déchetterie	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	zone artisanale du Verdier		71960	LA ROCHE VINEUSE
Déchetterie	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Les grands Champs		71680	VINZELLES
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	parking des écoles		71870	HURIGNY
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	VERS LES ECOLES		71960	DAVAYE
Déchetterie	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Chemin des Allognerais		71850	CHARNAY-LES-MACON
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Lieu dit sous la ville		71260	SAINT-AURICE-DE-SATONNAY
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Rue de Noierie		71960	IGE
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Chemin des cassons		71960	VERZE
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Route de Collonges		71960	PRISSE
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 2	Rue de la gare		71680	CRECHES-SUR-SAONE
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	mairie		71960	VERGISSON
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Place Mommessin		71850	CHARNAY-LES-MACON
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Rue des Courots	Terrain de Boules	71000	VARENNES LES MACON
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Moulin de la Grenouille		71960	SOLOGNY
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Les Prés des Planches		71960	MILLY LAMARTINE
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Route de Clessé		71260	CHARBONNIERES
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Impasse des Grandes Vignes		71570	LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Les Nuguets		71570	LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	323 Les Brasses		71570	ROMANECHE THORINS
Conteneur	Public	LE ECO'SOL	PONT 1	Rue du Perthuis	Angle Tournache	71850	CHARNAY-LES-MACON
Boutique / Point de Vente	Public	HENNES & MAURITZ SARL	1	Centre commercial Carrefour	Route nationale 6	71680	Creches sur saone
Association / Vestiaire	Privé	CROIX ROUGE FRANCAISE	1	107 RUE SAINT ANTOINE		71000	MACON
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	3 rue GRAND		1620	SAINT-LAURENT-SUR-SAONE
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	4 rue des grands Varennes		71000	MÂCON
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	1 rue DES GRAND PERET		71000	SANCÉ
Conteneur	Privé	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	3	8 rue Bel Air		71000	MÂCON

Conteneur	Privé	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	94 route De Lyon		71000	MÂCON
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	place DE LA MAIRIE		71000	SANCÉ
Conteneur	Privé	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	2	rue du Corps Expéditionnaire Français en Italie		71000	MÂCON
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	place DE L EGLISE		71260	AZÉ
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	route DU PONT BIAIS		71260	LA SALLE
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	rue DE LA MAIRIE		71260	SENOZAN
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	rue MARTORET		71260	PÉRONNE
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	23 rue DES CHANILLONS		71570	SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	245 La Bruyère		71570	ROMANÈCHE-THORINS
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	39 rue DU VIEUX MOULIN		71570	LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	LES DAROUX		71570	LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	rue BESSEY		71570	LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
Déchetterie	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	3	chemin des Grands Champs		71680	VINZELLES
Conteneur	Privé	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	3	rue DU BEAUJOLAIS		71680	CRÊCHES-SUR-SAÔNE
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	place DE LA FONTAINE		71870	LAIZÉ
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	place SIMMONET BLANY		71870	LAIZÉ
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	BUCHAT		71960	CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	place DE L EGLISE		71960	IGÉ
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	route de Cluny		71960	LA ROCHE-VINEUSE
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	route DE LA BLANCHETTE		71960	PRISSÉ
Conteneur	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	rue DE LA FONTAINE		71960	PRISSÉ
Conteneur	Privé	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	2	zone artisanale Le pré du lit		71960	PRISSÉ
Point de dépôt ponctuel	Non visible tout public	CAMAIEU/ COLLECT	1	Centre Commercial Carrefour Creche		71000	MACON
Point de dépôt ponctuel	Non visible tout public	CAMAIEU/ COLLECT	1	57 rue Carnot		71000	MACON
Conteneur	Privé	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	route Nationale 6 Zone Jacquard		71000	VARENNES-LÈS-MÂCON
Déchetterie	Public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	54 rue des Teppes Soldats		71260	PÉRONNE
Déchetterie	Public	PHILTEX AND RECYCLING	1	754 ROUTE DES CHEVRIÈRES	DECHETERIE LIEU DIT CHAGNAUX	71118	SAINT MARTIN BELLE ROCHE
Déchetterie	Public	PHILTEX AND RECYCLING	2	ROUTE DES BUSSIERES	DECHETERIE CHEMIN DE LA LECHERE	71960	LA ROCHE VINEUSE
Déchetterie	Public	PHILTEX AND RECYCLING	2	ROUTE DES ALLOGNERAIES	DECHETERIE	71850	CHARNAY LES MACON
Conteneur	Public	PHILTEX AND RECYCLING	1	RUE NICEPHORE NIEPCE	ESAT	71000	MACON
Déchetterie	Public	PHILTEX AND RECYCLING	1	CHEMIN DE LA GRISIÈRE	DECHETERIE DE LA GRISIÈRE	71000	MACON
Conteneur	Public	PHILTEX AND RECYCLING	1	LES COMBES	LE CLUB SQUASH BADMINTON	71000	VARENNES LES MACON

Déchetterie	Public	PHILTEX AND RECYCLING	1	CHEMIN DE GRAND CHAMPS	DECHETERIE	71680	VINZELLES
Déchetterie	Public	PHILTEX AND RECYCLING	1	LES BRASSES	DECHETERIE	71570	ROMANECHÉ THORINS
Conteneur	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	4	247 avenue Des Saugerai		71000	MÂCON
Conteneur	Public	LE PONT ECO'SOL	1	ROUTE DE LYON		71000	MACON
Boutique / Point de Vente	Privé	I:COLLECT FRANCE SARL	1	11 RUE CARNOT		71000	MACON
Boutique / Point de Vente	Privé	I:COLLECT FRANCE SARL	1	CC CARREFOUR LES BOUCHARDES 6 ROUTE NATIONALE		71680	CRECHES SUR SAONE
Boutique / Point de Vente	Non visible tout public	I:COLLECT FRANCE SARL	1	111 RUE CARNOT		71000	MACON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	224 avenue Charles de Gaulle		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	route des Cadots		71680	VINZELLES
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	59 rue Sigorgne		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	route de Lyon		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	65 rue Carnot		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	187 rue Gustave Eiffel		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	rue Jacquard		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	rue du corps expéditionnaire Français en Italie		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	91 rue Dombey		71000	MÂCON
Association / Vestiaire	Non visible tout public	LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	1	37 rue Dombey		71000	MÂCON